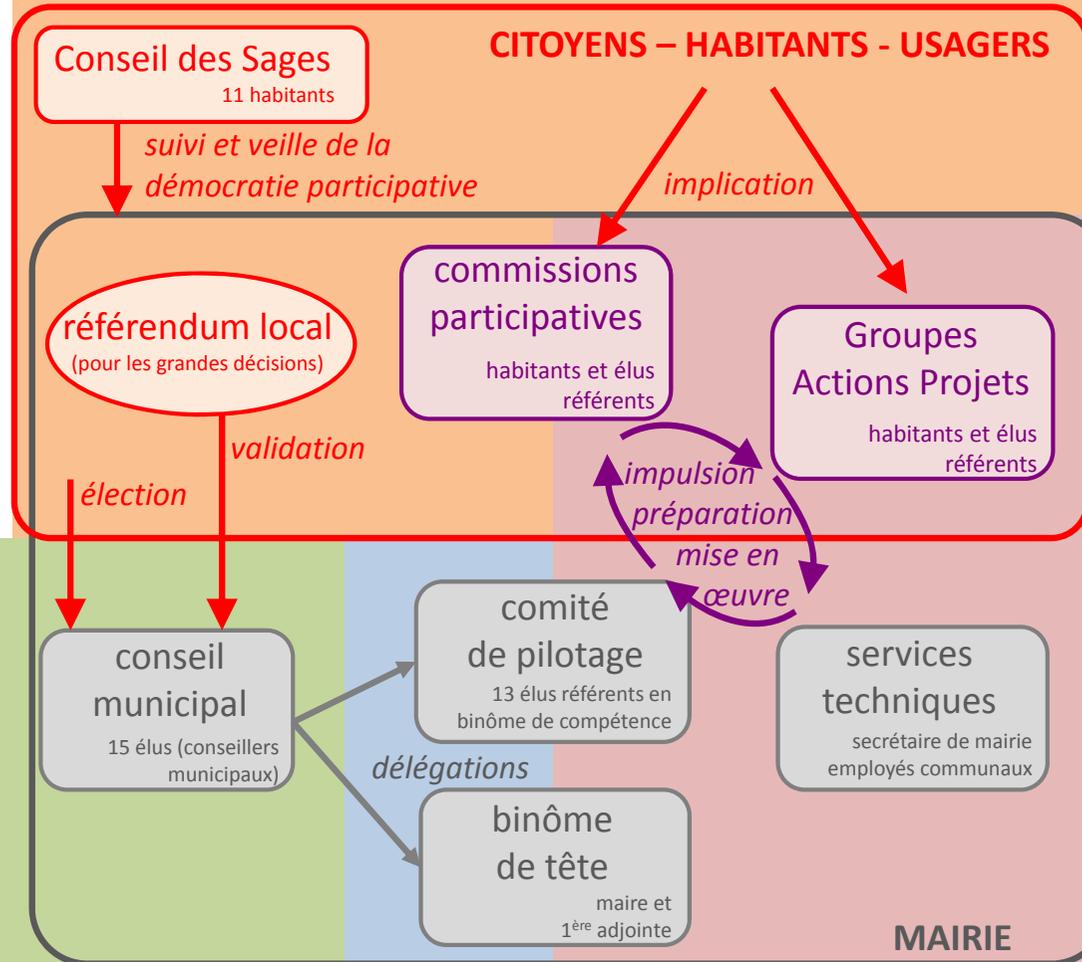


LE FONCTIONNEMENT  
DE LA GOUVERNANCE  
COLLÉGIALE ET  
PARTICIPATIVE DE LA  
COMMUNE DE  
SAILLANS  
(1200 HABITANTS)

**4. Instance de participation des habitants :** les habitants définissent, aux cotés des élus, les orientations politiques de la commune dans le cadre des commissions participatives thématiques ainsi que les priorités d'action. Les référendums locaux permettent aux habitants de valider les grandes décisions. Le Conseil des Sages permet le suivi et la veille de la participation effective des habitants.



**1. Instance délibérative :** le conseil municipal, élu par les habitants, est chargé de régler les affaires de la commune par ses délibérations

**2. Instance exécutive :** Le comité de pilotage gère les affaires courantes de la commune, sous la coordination du binôme de tête. Il prépare et met en œuvre les décisions prises par le conseil municipal.

**3. Instance de préparation et de suivi :** Les projets qui ont été jugés prioritaires en commission participative, sont étudiés par les Groupes Action Projet, sous la coordination des élus référents et en articulation avec les services techniques.